

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 4 février 2021

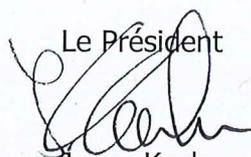
Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

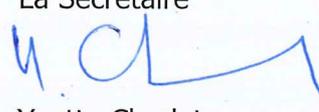
Vu le préavis N° 77-2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Philippe Anhorn intitulé « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA ».

Ainsi délibéré en séance du 4 février 2021

Le Président

Jonas Kocher



La Secrétaire

Yvette Charlet